

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 042 000 2023

**Date de la convocation et de l'affichage : 07 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	21
En exercice	21
Nombre de présents	16
Nombre de votants par procuration	1
Nombre de suffrages exprimés	17

**Etaient présents** : (16)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DEGRAND Christophe, PRUVO Isabelle Adjoint, GLAZIK Dorothee, DELVART Vincent, THOMAS Loïc, RICHARD Nicolas, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, COEVOET-COUDEVILLE Christine, PEEL John, BOUCLET Hervé, DENTREBECQ Patrick, VAN AGT Laurent, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.


**Ont donné procuration** : (1)

CHRISTIAEN Gérard à LEPROVOST Maryse,

**Absents/excusés** : (4)

DERAM Didier, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : RICHARD Nicolas est désigné à l'unanimité

Le Maire,  
  
Frédéric DEVOS

**00/ INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JOOS CLEMENT et de Madame BRU Caroline - DEMISSIONS DE 8 CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales : *Les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département* ».

Par ailleurs, l'article L.270 du Code électoral dispose que : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

**a. Installation de Monsieur PEEL John**

Dans ces conditions, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission reçue le 13 février 2023 de Monsieur **Clément JOOS** élu de la majorité.

Par conséquent, en respectant l'ordre de la liste « *Ensemble, continuons d'innover* » et tenant compte du refus écrit de Madame **LACZNY-ROMMELAERE Perrine** par un courrier du 02 avril 2023.

Monsieur **John PEEL** qui accepte la fonction, est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le conseil Municipal est invité à prendre acte de l'installation de Monsieur **John PEEL**.

**b. Installation de Monsieur BOUCLET Hervé**

Dans ces conditions, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission reçue le 07 avril 2023 de Madame **BRU Caroline** élue de la majorité.

Par conséquent, en respectant l'ordre de la liste « *Ensemble, continuons d'innover* » et tenant compte du refus écrit de Madame **RYCKELYNCK Marie-Bénédicte** par un mail du 13 avril 2023.

Monsieur **BOUCLET Hervé** qui accepte la fonction, est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le conseil Municipal est invité à prendre acte de l'installation de Monsieur **BOUCLET Hervé**.

**c. Démission écrite de Mesdames COURBOT Monique, BECK Sabrina, DUPUITS Laurence, GROYSILLIER Céline, LENOIR Sylvie et Messieurs BRICHE Rémi, VANPEPERSTRAETE Régis, WLOSIK Edmond**

Monsieur le Maire a reçu en date du 08 avril 2023 à 10 heures 08 la démission simultanée de Mesdames COURBOT Monique, BECK Sabrina, DUPUITS Laurence, GROYSILLIER Céline, LENOIR Sylvie, Conseillères Municipales et Messieurs BRICHE Rémi, VANPEPERSTRAETE Régis, WLOSIK Edmond, Conseillers Municipaux.

Par conséquent, sachant que la liste « *Ensemble, continuons d'innover* » n'a plus de membres, les huit conseillers démissionnaires ne sont pas remplacés.

Au 13 avril 2023 le Conseil Municipal de la Ville de WORMHOUT est composé de 21 membres.

Le tableau du Conseil Municipal sera transmis aux services de la sous-préfecture de DUNKERQUE à Monsieur le Préfet, lequel sera informé de ces modifications.

Le conseil Municipal est invité à prendre acte de l'ensemble de ces démissions.

Fait et délibéré en séance le 14/04/2023

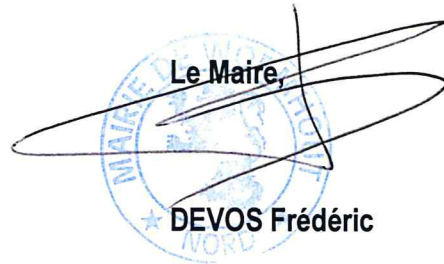
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,



**RICHARD Nicolas**

Le Maire,



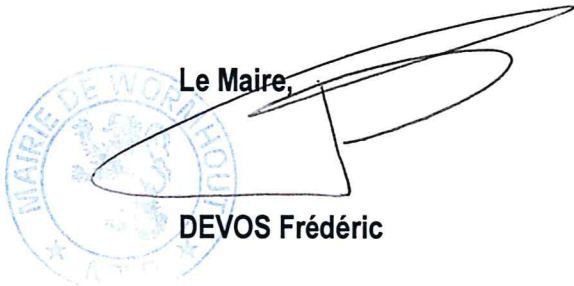
**DEVOS Frédéric**

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 18/04/2023

et publication ou notification le : 18/04/2023

Le Maire,



**DEVOS Frédéric**

Le secrétaire de séance,

**RICHARD Nicolas**

